



Paris, le 6 mai 2008

LETTRÉ OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET AUX PARLEMENTAIRES

Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président, vous avez solennellement déclaré que « l'urbanisme et l'architecture sont des leviers profonds d'une politique de civilisation ».

Or le projet de loi sur les Partenariats Public Privé actuellement en discussion est un mauvais coup porté au mode de production de notre environnement bâti et paysager, à l'architecture et à notre cadre de vie.

Disons-le : cette loi enfreint les principes de la commande publique pour satisfaire les appétits des majors du BTP et de la finance.

Comment pouvez-vous accepter que soient brisés le lien et le dialogue entre les décideurs publics et les concepteurs ?

Que l'architecte avec l'équipe d'ingénierie ne soient plus aux côtés de son client public pour jouer leur rôle nécessaire de conseil et concevoir le meilleur service, mais aux côtés de l'entreprise pour l'aider à obtenir la meilleure marge aux frais du contribuable ?

C'est du bien commun de l'ensemble des citoyens dont il est question ici, puisque seul un processus de conception maîtrisé peut garantir la qualité de notre cadre de vie bâti, la qualité des espaces, la fonctionnalité et l'adaptabilité des équipements, leur impact environnemental global.

Comment en outre accepter, en ces temps de développement durable, une loi qui ferait payer plus cher aux générations futures nos besoins d'aujourd'hui ?

Pour ces raisons, l'ensemble des concepteurs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, de la maîtrise d'œuvre et de l'ingénierie demande que :

- *Les contrats de partenariat restent une procédure d'exception, comme le Conseil constitutionnel l'a souhaité, avec sagesse et prudence, en 2003*
- *Les contrats de partenariat ne soient pas utilisés en dessous d'un seuil plancher permettant, pour les petites et moyennes opérations au moins, de préserver une concurrence non faussée et l'accès des PME à la commande publique*
- *Le concours d'architecture se déroule obligatoirement avant la passation du contrat de partenariat, afin de préserver la liberté de choix du maître d'ouvrage public sur les projets architecturaux et urbains*

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons maintenir en France les conditions d'une production architecturale publique qui fait l'envie et l'admiration de nos voisins européens.

Ordre des Architectes, CICF, UNGE, UNSFA et UNTEC

Contacts :

CNOA

Conseil national de l'Ordre des architectes,
Tour Maine Montparnasse,
33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15
Lionel DUNET, Président

CICF

Chambre des Ingénieurs-Conseils de France
4 avenue du Recteur Poincaré 75782 Paris cedex 16
François-Xavier AMBLARD, Président

UNGE

Union Nationale des Géomètres-Experts
40 avenue Hoche - 75008 Paris
Alain PAPE, Président

UNSFA

Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes,
8-10 rue Bertin Poirée 75001 Paris
Michel ROULLEAU, Président

UNTEC

Union Nationale des économistes de la construction et des coordonnateurs
8 avenue Percier 75 008 Paris
Jacques-Philippe CHARPY, Président